

La dite motion avec la permission de la Chambre a été retirée.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*,
La Chambre s'est ajournée.

A sept heures et demie du soir la chambre s'est assemblée,

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Orateur.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Price,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Campbell.</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Dickson,</i>			

L'honorable M. *Ferrier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Armand*,

Que vû que cette Chambre, pendant la première session du présent parlement, a, dans le but de diminuer ses dépenses, réduit les salaires de certains officiers et commis de son personnel, et vû que les dits salaires et émoluments n'ont pas été augmentés depuis ; qu'il soit

Résolu, que dans l'opinion de cette Chambre, ceux des officiers et serviteurs de cette Chambre que son honneur le président, l'honorable maître-général des postes et l'honorable receveur-général croiront y avoir droit, à cause de leur temps de service ou de leur capacité, reçoivent telle addition raisonnable à leurs salaires qui les rémunère convenablement de leur travail pour l'année courante, et jusqu'à ce que leur position soit prise en considération par la Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Ferrier* du comité des banques, du commerce et des chemins de fer auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer du *Lac Supérieur* et de *Manitoba*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journaux.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *McClelan*, il a été